

Curés et paroissiens de l'âge baroque : une conférence d'Hubert Favre

Le Baroque est intimement lié à la décoration de nos églises reconstruites à la fin de XVII^e siècle. Ces lieux de culte demeurent un témoignage fort d'une époque où la religion catholique achève une mutation, amorcée au concile de Trente (1545-1563), mais reste un pilier incontournable pour toute la population, viscéralement attachée aux traditions.

Hubert Favre, professeur d'histoire, proposait, lors de la dernière conférence de la Société d'histoire et d'archéologie d'Aime, de découvrir les relations entre le clergé paroissial et les communautés dans notre vallée.

A travers les exemples de six curés présents dans le canton au début du XVIII^e siècle, il a expliqué le cheminement suivi généralement par les prêtres qui sont ordonnés vers l'âge de 22 à 23 ans. Ils deviennent ensuite vicaires, c'est-à-dire adjoints au curé d'une paroisse ou chapelains, affectés au service d'une ou plusieurs chapelles. Cette période « probatoire » dure environ 5 ans, mais peut se prolonger 10 ans.

Ces prêtres peuvent alors se présenter au concours organisé par l'évêché, pour devenir curé d'une paroisse. Chacun choisit

le bon moment pour se présenter et bénéficier d'une paroisse intéressante (il y a des intérêts financiers ou affectifs en jeu).

Cette démarche est le fait de la majorité des prêtres qui n'ont pas une formation supérieure (doctorat en théologie) qui leur permettrait de rejoindre l'élite et de prétendre directement à un poste de prestige à l'évêché, ou d'obtenir une grosse paroisse.

Généralement, les curés ne sont pas nommés dans leur paroisse d'origine. En effet, vers 1715 dans le canton d'Aime, sur 28 curés, seuls 6 d'entre eux sont originaires du canton, sans doute pour éviter les conflits d'intérêts familiaux.

Le curé et les paroissiens

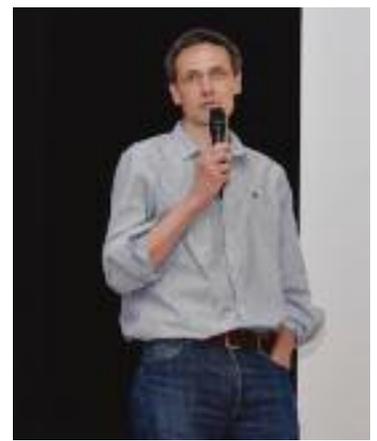
Après la nomination du curé, une cérémonie officielle est organisée pour permettre à celui-ci de se présenter devant

ses paroissiens et de prendre symboliquement possession de l'église. Dans l'exemple d'une cérémonie à Aime en 1740, on assiste à l'arrivée du curé en convoi depuis Moûtiers, accompagné des trois plus hauts dignitaires du chapitre de l'archevêché (il s'agit d'un curé appartenant à l'élite). La présentation aux notables de la ville est le signe que le curé se situe au même niveau qu'eux et personne ne conteste cette nomination.

Mais parfois cela se passe dans un climat tendu et suspicieux. Tel fut le cas à Macot en 1744, où Michel Abondance fut directement invité à se conformer aux exigences de la paroisse : respect de la coutume de Macot, se limiter strictement aux traditions et ne pas innover comme son prédécesseur avait essayé de faire.

Il faut noter que certaines paroisses se réservent le choix de leur curé, alors que généralement c'est l'évêque qui décide.

En cas de litige entre la paroisse et son curé, le conflit se règle en suivant une gradation permettant généralement une négociation et un arbitrage local avant le recours à l'archevêque : contact curé et paroissiens, puis intervention des notables, puis du syndic, menaces orales puis écrites si nécessaires.



Le curé gère des biens qui lui permettent de subvenir à ses besoins et notamment à l'entretien de son presbytère, propriété de la communauté. Quand les réparations dépassent le cadre de l'entretien courant, elles sont parfois sources de conflit.

Le curé doit aussi composer avec les confréries, nombreuses dans les paroisses, et dont l'ancienneté et les statuts se heurtent quelquefois à l'évolution de la pratique religieuse telle que veut imposer l'Eglise à partir de 1670.

Mais progressivement, l'archevêque s'attache à modifier les règles des confréries et à les faire approuver par les confrères. En 1750 à Aime, le curé devient donc le prier de la confrérie des Pénitents Blancs basée en l'église de Saint-Sigismond.

Contrairement à ce que l'on pense généralement, le curé, homme beaucoup plus instruit que ses paroissiens, est un notable, mais son pouvoir reste limité, malgré l'omniprésence de la religion dans la vie des gens. Il trouve dans les paroisses des élites à son niveau et des communautés très attachées aux coutumes. Le pouvoir spirituel incarné par l'homme d'Eglise peut, dans certains cas être bousculé par les paroissiens, à même de lui contester ses actes.

• Jacky DUC

LES JOURNÉES
de l'industrie électrique
EDF **gratuit**
LES 15 & 16 JUIN

LES 15 ET 16 JUIN DÉCOUVREZ COMMENT NOUS FABRIQUONS L'ÉNERGIE QUI CHANGE TOUT.

Vous vous rendez à une visite exceptionnelle de la centrale hydroélectrique de La Bâtie et de l'atelier Hydro-Réparation d'Albens afin de découvrir comment nous produisons de l'électricité faible en émissions de CO₂.

INSCRIVEZ-VOUS VITE SUR EDF.FR/IE

Énergie est notre avenir. Recyclez vos déchets.

